

Comment bien s'inscrire en CEP louvetisme ?

Année 2010 - 2011



Pour tout renseignement contacter : Geoffroy

AGSE - Secrétariat CEP

29 rue de Clichy - 75009 PARIS

secretariat-infos@scouts-europe.org

01 49 95 95 30 ou 01 49 95 95 39

Conditions pour participer à un CEP1

- J'ai 17 ans minimum le 1^{er} jour du CEP.
- Je suis assistant(e) dans une meute ou clairière.
- Je suis à jour de ma cotisation.
- **Pas plus de 2 chefs de la même unité inscrits sur le même CEP.**

Conditions pour participer à un CEP2

- J'ai 18 ans le 1^{er} jour du CEP..
- Je suis Akela ou assistant(e) dans l'unité*.
- Dix mois se sont écoulés depuis le CEP1 Louvetisme.
- Si j'étais Akela lors de mon CEP1, je peux faire le CEP2 6 mois après le CEP1 louvetisme.

*Pour le camp pas de changement : seule la formation d'Akela sera prise en compte pour déterminer le nombre de jours.

Cas particuliers

- **Si tu viens d'un autre mouvement scout**, tu t'inscris à un CEP 1er degré louvetisme AGSE.
- **si tu es titulaire d'une licence 1er degré verte ou rouge**, tu participes à un CEP 1er degré louvetisme (il n'y a pas d'équivalence CEP 1er degré vert ou rouge en CEP 1er degré jaune).
- **Si tu es titulaire d'un 2e degré vert ou rouge**, tu participes à un CEP1 louvetisme. Tu recevras une licence 1 louvetisme et utiliseras pour le camp ta licence 2 reçue précédemment.

Comment remplir ton dossier – comment s'inscrire ?

Le calendrier des CEP se trouve sur le site internet Scouts d'Europe. Il est régulièrement mis à jour.

Pour y accéder, tape dans la fenêtre de recherche de la page d'accueil « CEP louvetisme ». Clique sur le 1^{er} lien.

Reviens sur la page d'accueil, va sur le NExt.

Codes Next
maitrise-louvetisme,
peuplelibre

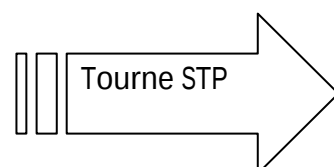
1. Télécharge un formulaire d'inscription sur le NExt.
2. Remplis la partie qui te concerne sans oublier de remplir et de signer la **demande de nomination**.
3. Imprime le dossier puis transmets-le à ton CG en y joignant bien la photo et le chèque d'acompte de 45 euros.
4. Mets 2 ou 3 choix de dates.
5. Ton CG envoie ton dossier par courrier uniquement au secrétariat des CEP.
6. Dès son arrivée, ton dossier est vérifié (âge, cotisation, fonction, chèque, photo). **Ne pas envoyer de dossier scanné**. Aucune inscription ne peut se faire directement auprès du mestre de camp.
7. **Le secrétariat t'envoie par mail une confirmation d'inscription sur ton 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} choix**. Dans le cas où les CEP sont complets, le secrétariat t'informe par mail que tu es en liste d'attente.

Attention
Les retards ou départs anticipés au CEP ne sont pas possibles.

Tes CG, ACDL, CD reçoivent une copie du mail. **Cette procédure est systématique**.

8. **Si tu n'as pas reçu de mail de confirmation sous 15 jours, contacte Geoffroy au secrétariat des CEP.**

Ton inscription n'est enregistrée que lorsque ton dossier est complet.



9. Un mois avant le CEP, tu reçois la circulaire d'information. Pense à régler au mestre de camp, à la date demandée le reliquat de 65 €. Sans réponse de ta part, ta place est donnée dans les jours qui suivent à un autre stagiaire.

10. Désistement = uniquement en cas de force majeure

Tu préviens impérativement le secrétariat ou le mestre de camp. Si tu te désistes moins de 15 jours avant le CEP, ton acompte ne sera pas remboursé.

11. Report sur un autre CEP :

Si tu souhaites te reporter sur un autre CEP, tu signales par mail celui de ton choix.

12. Tu es sur liste d'attente :

Si une place se libère, ce qui peut arriver jusqu'à la veille du CEP, le mestre de camp ou le secrétariat te contacte **par téléphone**. Merci de donner ta réponse au plus vite !

Tiens-toi prêt avec ton sac à dos !

Attention !

Sans nouvelle de ta part, ton dossier sera mis en sommeil. C'est à toi de rappeler le secrétariat.

BRAVO ET MERCI pour ton attention !

